

Factures d'électricité : L'ONEE étoffe le service de paiement



E-PAIEMENT

Pour faciliter le règlement de votre facture, vous pouvez choisir la solution de paiement par voie électronique qui vous convient le mieux.



Après le lancement du service de paiement en ligne sur son site internet www.one.ma, l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) met à la disposition de ses clients de nouveaux canaux de paiement électronique des factures d'électricité. Les clients peuvent désormais régler leurs factures depuis le site de leur banque à partir de l'application de leur établissement bancaire (m-banking) ou par carte bancaire via les GAB. Ces modes de paiement sont disponibles auprès de plusieurs banques de la place.